



# Rapport d'activité 2021 du réseau Fratel

## À propos de Fratel

Lancé en 2002 à Paris à l'occasion d'un symposium des régulateurs francophones organisé à l'initiative de l'Autorité française de régulation des télécommunications (devenue l'Arcep en 2005) et en présence de représentants de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, le réseau francophone de la régulation des télécommunications (Fratel) compte une cinquantaine de membres répartis sur cinq continents.

Le réseau s'est fixé comme objectif, d'une part, de créer des liens privilégiés et faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les régulateurs ayant la langue française en partage et, d'autre part, de mettre en œuvre des actions de formation sur des thèmes d'intérêt commun.

## Organisation de Fratel en 2021

Une charte, adoptée à Bamako en 2003 et mise à jour en 2019 à Bucarest, définit les objectifs du réseau et son mode de fonctionnement. En particulier, un Comité de coordination, composé d'un président et de deux vice-présidents, est renouvelé chaque année. En outre, un secrétariat exécutif permanent assuré par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) de France est chargé, notamment, de mettre en œuvre le plan d'action annuel.

En raison de la situation sanitaire (COVID-19) en 2021, le Comité de coordination de Fratel a pris la décision d'organiser le séminaire en ligne, de manière virtuelle. Par contre, la réunion annuelle s'est tenue en présentiel, et en ligne, les 29 et 30 novembre à Dakar, au Sénégal.

## Le comité de coordination 2021, composé de trois dirigeants d'autorités de régulation membres du réseau

### Le Président



M. Abdoul LY, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal

### Les Vice-présidents



M. Tontama Charles MILLOGO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso



M. Luc TAPPELLA, Directeur de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR)



## Le mot du président de Fratel

Chers membres,

Chers sympathisants,

Chers lecteurs,

C'est avec beaucoup d'honneur que nous avons accepté d'assurer la présidence de cette prestigieuse organisation, au titre de l'année 2021.

A la fin de ce mandat riche en expérience et d'échanges, nous mesurons à sa juste valeur la confiance qui a été portée sur notre personne eu égard au sacerdoce et à l'aune du bilan Ô combien élogieux de notre prédécesseur.

Toutefois, grâce au concours incommensurable des deux vice-présidents M. Luc TAPELLA, Directeur de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR) et M. Charles MILLOGO, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, nous avons pu dérouler le plan d'action avec satisfaction. Ce travail a été facilité par l'abnégation du Secrétariat exécutif que nous remercions à plus d'un titre pour le professionnalisme et la générosité des illustres et vaillantes personnes qui l'animent.

Même s'il nous échoit le devoir de vous faire le bilan de l'exercice, permettez-nous de rappeler, auparavant, que depuis sa création, Fratel s'est inscrit dans une trajectoire qui aménage toujours à ses membres et à ses sympathisants un cadre de discussion et d'échanges autour des différentes problématiques de la régulation et de ses déclinaisons naturelles à savoir la prise en compte dans les leviers des impératifs liés à la promotion de l'innovation, au renforcement de la concurrence, à la garantie pérenne du service universel dont le contenu doit être adapté à l'espace et au temps.

Sous ce rapport, vous conviendrez avec nous qu'une régulation efficace est celle qui est toujours au diapason des évolutions observées dans les secteurs régulés au-delà du retard souvent observé dans l'adaptation des cadres réglementaires. Pour illustrer cette affirmation, il nous plait de rappeler qu'aujourd'hui, la régulation fait face à un certain nombre de défis tels que l'encadrement des activités nées de l'internet des objets, de l'intelligence artificielle, des exigences de développement durable, de la convergence des réseaux, de la FINTECH, de la cybercriminalité, des données personnelles. En effet, toutes ces activités utilisent à la base un support numérique qui transcende les frontières sectorielles jadis tracées par la séparation des métiers.

19<sup>e</sup> réunion annuelle de Fratel-Rapport d'activité 2021

Une régulation efficiente est également celle qui est au service de l'équilibre des secteurs au bénéfice des utilisateurs, des opérateurs et de toutes les parties prenantes.

Au titre du bilan de l'année 2021, il convient de rappeler que le contexte de pandémie liée à la COVID 19 nous a légitimé la tenue, en juillet 2021 du séminaire, en ligne, sur le thème « Service et accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ? ». Cette rencontre a vu la participation d'un nombre important de membres et sympathisants de différents pays et à l'évaluation, la satisfaction est totale.

Dans le même sillage, la tenue en hybride de la 19<sup>e</sup> réunion annuelle sur le thème « Service et accès universels : un commun accessible à tous ? » a été un réel succès tant du point de vue du contenu des échanges que du nombre et de la qualité des participants en présence ou en virtuel.

Devant ce bilan dont le mérite revient aux pays membres, nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin contribuent à assurer la pérennité de cette prestigieuse organisation.

Pour reprendre BALZAC, nous prions pour que Fratel ait une vie plus longue que les nôtres afin qu'elle inscrive ses lettres de noblesse dans les annales de l'histoire et qu'elle soit citée au rang des meilleures associations que l'humanité ait connues.

Vive Fratel,  
Vive ses membres.

M. Abdoul LY, Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal

## Résumé

L'année 2021 du réseau Fratel a été placée sous le thème de l'accès et du service universels avec :

- un séminaire d'information et d'échange qui s'est tenu en ligne les 7 et 8 juillet sur « Service et accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ? » ;
- une réunion annuelle à Dakar sur « Service et accès universels : un commun accessible à tous ? » ;
- la présentation d'une synthèse des contributions des autorités membres de Fratel au questionnaire sur le service et l'accès universels lors du séminaire.

Du fait de la situation sanitaire (COVID-19), le séminaire s'est tenu en ligne.

En outre, des travaux pour développer un outil sur la couverture et la qualité de service mobiles se sont poursuivis en 2021.

Par ailleurs, les membres du réseau ont pu participer à un séminaire en ligne organisé par l'ICANN sur les réseaux internet en particulier les derniers développements liés au concept de « New IP ». Il s'agissait notamment de répondre aux critiques des promoteurs du New IP sur les défaillances des normes actuelles pour répondre aux applications futuristes et d'exposer les risques d'une fragmentation de l'internet avec ce protocole.

Les cinq parties qui composent le présent rapport d'activité évoquent les principaux travaux en lien avec le thème de l'année, les travaux sur la couverture et qualité de service mobiles, la formation RegNum organisée par Telecom Paris ainsi que les autres activités du réseau.

### **1. 18<sup>e</sup> séminaire d'échange d'information et d'expérience en ligne sur « Service et accès universels : comment les financer, les mettre en œuvre et les contrôler ? »**

À l'invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal, présidente de Fratel en 2021, le réseau a tenu, en ligne, son 18<sup>e</sup> séminaire, les 7 et 8 juillet 2021<sup>1</sup>.

Plus de 170 personnes ont participé à ce webinaire, représentant notamment 33 autorités de régulation membres du réseau Fratel, mais aussi des institutions

---

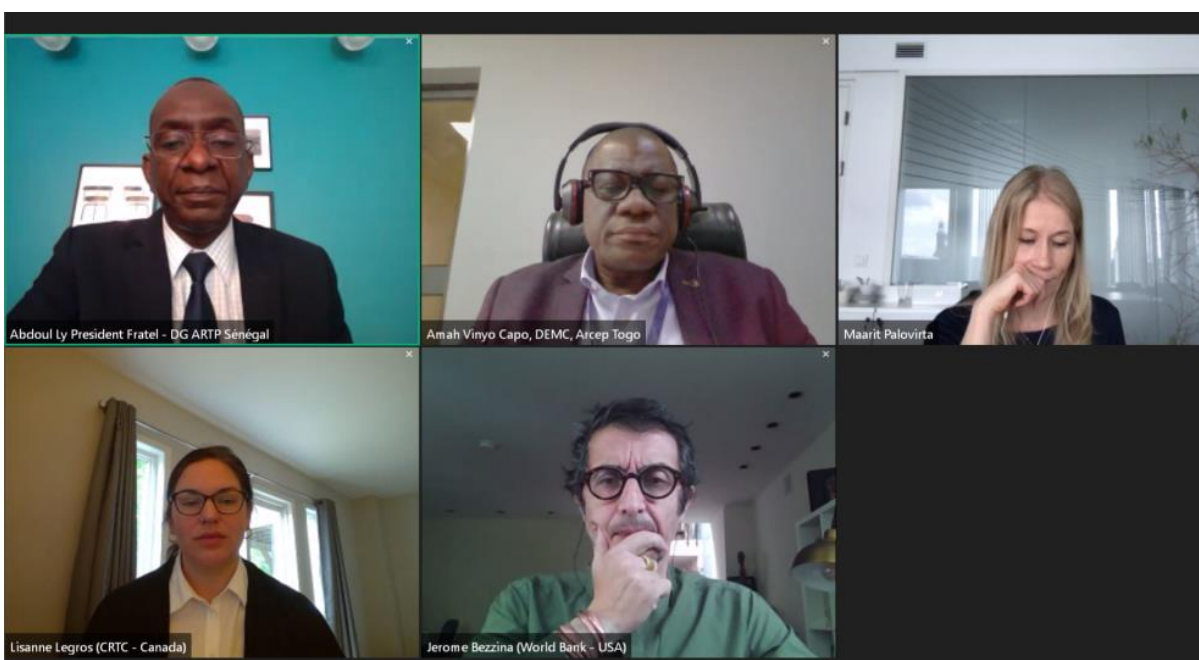
<sup>1</sup> <https://www.fratel.org/18e-seminaire-fratel-7-et-8-juillet-2021/>

19<sup>e</sup> réunion annuelle de Fratel-Rapport d'activité 2021

internationales (UIT, Commission européenne, OCDE, UEMOA, AFD, Banque mondiale, BEI), des ministères, des associations de consommateurs, des membres du monde académique et des acteurs du secteur.

En introduction du séminaire, le secrétariat exécutif a présenté un état des lieux du service et de l'accès universels dans les pays membres de Fratel sur la base des réponses au questionnaire envoyé aux autorités en début d'année. Ensuite, se sont tenues deux tables rondes. Le séminaire fut l'occasion de faire un point d'étape sur le processus de mise en ligne d'un outil de représentation de la couverture et qualité de service mobiles ouvert aux membres du réseau.

### **Première table ronde sur « Service et accès universels : comment en connaître le coût et les financer ? »**



La présidence de la table ronde était assurée par M. Abdoul LY, Directeur général de l'ARTP du Sénégal. Sont intervenus Mme Lisanne LEGROS, Directrice de la politique des réseaux de télécommunications au CRTC, le régulateur canadien, M. Amah Vinyo CAPO, Directeur de l'économie, des marchés et de la concurrence à l'ARCEP du Togo, Mme Maarit PALOVIRTA, Directrice des affaires réglementaires à l'ETNO et M. Jérôme BEZZINA, Spécialiste principal en économie numérique à la Banque mondiale.

L'objectif de cette première table ronde était d'aborder les différentes sources de financement possibles du service ou de l'accès universel et les diverses méthodologies d'établissement des coûts, permettant de constater ce qui doit être financé et s'il y a

lieu de mettre en place un mécanisme de compensation du coût net du service universel.

Les représentants des régulateurs canadiens et togolais ont présenté la situation dans leurs pays respectifs. Mme LEGROS a notamment évoqué le fonctionnement et la gouvernance du fonds pour le haut débit mis en œuvre par le CRTC ainsi que les critères d'admissibilité et d'évaluation. Après un rappel sur le concept de service universel et les critiques générales à l'encontre de son coût, M. CAPO est, quant à lui, intervenu en précisant la méthode utilisée au Togo pour évaluer les défaillances de marché et d'accès dans les zones éligibles et le calcul du coût net pour déterminer la compensation.

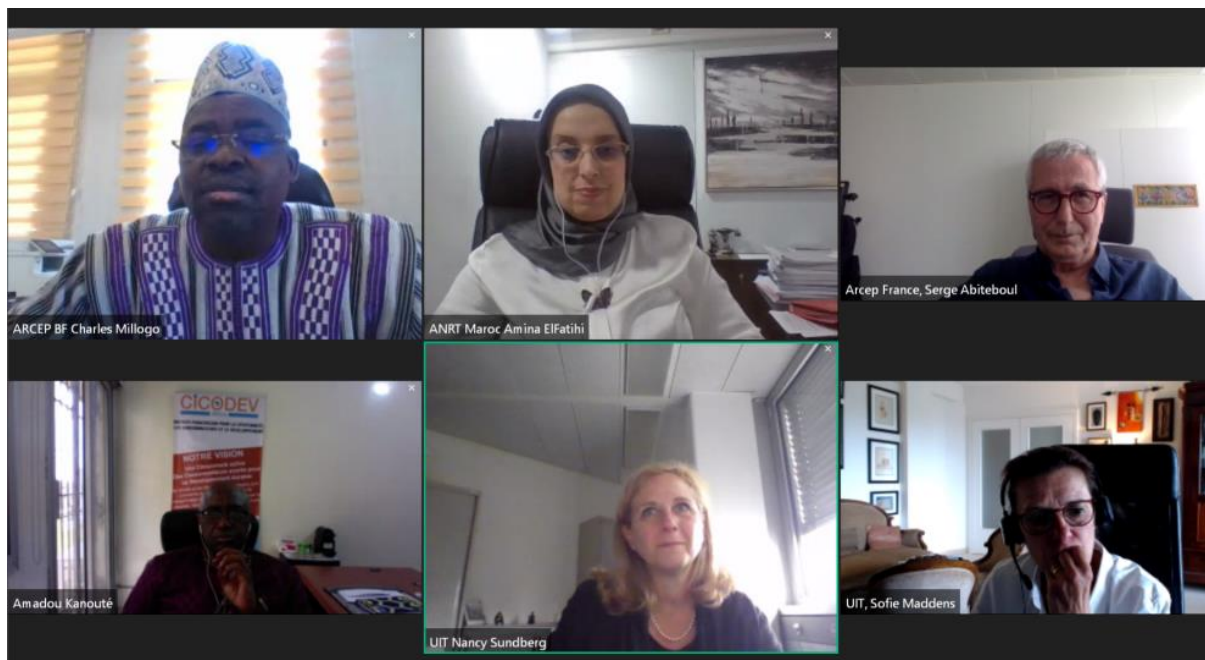
M. BEZZINA a, notamment, présenté l'initiative de veille réglementaire (« Regulatory Watch Initiative » - RWI) de la Banque mondiale qui inclut les bonnes pratiques réglementaires et le calcul d'un indice de réalisation, y compris dans l'utilisation du fonds du service universel. Enfin, Mme PALOVIRTA a exposé la position des opérateurs télécoms européens sur le mode de financement du service universel, défendant le point de vue que son coût doit être assumé par la société via des ressources publiques et non par le secteur des télécoms exclusivement.

Les panelistes ont également évoqué l'évolution des obligations liés au service universel ainsi que le rôle des régulateurs et la gouvernance des fonds de service universel.

### **Deuxième table ronde sur « Mise en œuvre et contrôle du service et de l'accès universels »**

Sous la présidence de M. Charles MILLOGO, Président de l'autorité de régulation du Burkina Faso (ARCEP), sont intervenus M. Serge ABITEBOUL, Membre du Collège de l'Arcep (France), Mme Amina EL FATIHI, Cheffe de la direction Concurrence et Suivi des opérateurs à l'ANRT du Maroc, Mmes Sofie MADDENS, cheffe de la division de l'environnement réglementaire et commercial et Nancy SUNDBERG, administratrice principale de programme à l'UIT-D, M. Mohamed ABBES, Directeur des affaires réglementaires chez Ooredoo Tunisie et M. Amadou KANOUTE, Directeur exécutif de CICODEV Africa.





La deuxième table ronde s'est focalisée sur le processus de désignation des opérateurs en charge du service ou de l'accès universel et des méthodes pour contrôler les obligations qui en découlent

Les intervenants représentant les régulateurs français et marocain ont présenté le processus de désignation des opérateurs en charge du service universel dans leur pays et les méthodes pour contrôler les obligations liées au service et à l'accès universel. M. ABITEBOUL est revenu sur l'historique du service universel en France, le nouveau cadre européen du SU qui inclut internet haut débit et les engagements de l'opérateur historique pour améliorer la qualité de service du SU. Mme EL FATIHI a expliqué le périmètre du SU et le mécanisme de « pay or play » pour tous les opérateurs détenteurs d'une licence au Maroc. Elle a illustré son propos en prenant l'exemple du programme de couverture « PACTE » dont l'objectif était de couvrir plus de 9 000 localités recensées zones blanches avec une possible subvention des projets des opérateurs désignés.

Le système marocain de « pay or play » a d'ailleurs été pris en exemple par le représentant de l'opérateur mobile Ooredoo. Mmes MADDENS et SUNBERG de l'UIT et M. KANOUTE de l'association de consommateurs africains CICODEV sont revenus, quant à eux, sur l'utilisation des fonds de service universel et les mesures pour améliorer leur fonctionnement.



## 2. 19<sup>e</sup> réunion annuelle sur « Service et accès universels : un commun accessible à tous ? »



À l'invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal, présidente de Fratel en 2021, la 19<sup>e</sup> réunion annuelle du réseau s'est déroulée à l'hôtel Terrou bi à Dakar et en ligne les 29 et 30 novembre

Près de 170 participants représentant 23 autorités de régulation, membres du réseau francophone de la régulation des télécommunications, des institutions internationales (UIT, OIF, Commission européenne, Banque mondiale, AFD), des administrations, des fonds en charge du service universel, des associations de consommateurs, des académiques et des acteurs du secteur ont assisté, soit en présentiel, soit en virtuel, à la réunion qui avait pour thème « Service et accès universels : un commun accessible à tous ? ». Cette thématique a été déclinée en trois tables rondes.

La réunion annuelle a été ouverte par M. Abdoul LY, Directeur général de l'ARTP, M. Zakaria DIALLO, Conseiller de Monsieur, le Président de la République et M. Yankhoba DIATTARA, Ministre de l'économie numérique et des télécommunications du Sénégal.

19<sup>e</sup> réunion annuelle de Fratel-Rapport d'activité 2021

La réunion annuelle fut l'occasion de présenter les travaux du groupe de travail sur de l'outil de représentation de la couverture et qualité de service mobiles ainsi que les prochaines étapes.

Le plan d'action 2022 y a été adopté et un nouveau comité de coordination a été nommé. Il sera composé pour 2022 de M. Luc TAPPELLA, Directeur de l'ILR du Luxembourg (président), de M. Abdoul LY, directeur général de l'ARTP du Sénégal et de Az-el-Arabe HASSIBI, Directeur général de l'ANRT du Maroc (vice-présidents).

### **Première table ronde sur « Quelles évolutions dans la définition de service et d'accès universels ? »**

La première table ronde présidée par M. Abdoul LY, Directeur général de l'ARTP du Sénégal, a été introduite par Mme Aude SCHOENTGEN, Responsable du bureau de Paris de Plum Consulting.

Au cours de cette table ronde, sont intervenus M. Mengang BEKONO, Directeur technique de l'ART du Cameroun (en ligne), M. René DOENNI, Directeur adjoint de l'Ofcom de Suisse (en ligne), M. Amadou Manel FALL, Coordinateur du FDSUT (Sénégal) et M. Mouhamadou Rassoul GUEYE, Directeur de la planification des réseaux à la Sonatel.

Après une introduction sur l'évolution du service universel dans le temps avec l'ajout et le retrait de certaines composantes et au niveau géographique, les représentants des régulateurs camerounais et suisse ont présenté la situation dans leurs pays respectifs. Ensuite, le cadre sénégalais, notamment la gouvernance, le rôle du Fonds de Développement du Service universel des Télécommunications, de l'ARTP et des opérateurs privés ont fait l'objet des présentations des représentants du FDSUT et de la Sonatel.

### **Deuxième table ronde sur Quelle place du service universel dans les politiques publiques pour favoriser la connectivité ?**

Cette table ronde a été modérée par M. Charles MILLOGO, Président de l'ARCEP du Burkina Faso.

Après une introduction de M. Sidy DIOP, Associé chez Deloitte France, ont témoigné Mme Laure DE LA RAUDIERE, Présidente de l'Arcep France, M. Louis Marc SAKALA, Directeur général de l'ARPCE du Congo (en ligne), M. Omar IBRAHIM, Expert principal de l'interconnexion à l'autorité de régulation égyptien NTRA (en ligne) et M. Rémy FEKETE, Associé chez Jones Day (en ligne).

M. DIOP a axé sa présentation introductive sur les différents leviers d'action pour améliorer la connectivité notamment pour corriger les défaillances de marchés et les facteurs de succès des fonds de Services Universel.

Les représentants de l'Arcep France, de l'ARPCE de la République du Congo et de la NTRA d'Egypte ont évoqué la situation dans leurs pays et notamment les programmes pour améliorer la connectivité et le rôle du mécanisme de service universel.

M. FEKETE est revenu en particulier sur le besoin de redéfinition du service universel pour intégrer les enjeux de connectivité et la répartition des rôles entre opérateurs privés et acteurs publics.

### **Troisième table ronde sur « Quelles politiques pour assurer l'abordabilité des offres, leur accessibilité ainsi que l'amélioration de l'inclusion numérique ? »**

Présidée par M. Luc TAPPELLA, Directeur de l'ILR, le régulateur luxembourgeois, la table-ronde était dédiée aux politiques pour l'abordabilité des offres, leur accessibilité ainsi que l'amélioration de l'inclusion numérique.

Après l'exposé introductif de M. Ali Drissa BADIEL, Représentant de l'UIT-D en Afrique de l'Ouest, sont intervenus Mme Aïchatou Bety HABIBOU OUMANI, Présidente de l'ARCEP du Niger (en ligne), Mme Khadijetou TOURE DIA, Directrice de la prospective de l'économie et des marchés de l'ARTP du Sénégal, M. Karim NDIAYE, Administrateur général d'Helios Towers Sénégal, M. Bouna KANE, Directeur Afrique chez Simplon.Co (en ligne) et M. Seyni FATI, Directeur des politiques publiques pour l'Afrique de l'Ouest à la GSMA.

Après les défis et les enjeux de l'inclusion numérique par l'UIT, les intervenants ont présenté les principales initiatives prises par leur entité, les instances publiques de leur pays ou par les opérateurs mobiles, que ce soit, l'ARCEP du Niger, l'ARTP du Sénégal, la GSMA, Simplon ou Helios Towers Sénégal.

### **3. Travaux sur la couverture et qualité de service mobiles**

#### **Outil ouvert aux membres sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles : élaboration d'un cahier des charges**

Dans le cadre du plan d'action 2020 du réseau Fratel adopté lors de la réunion annuelle de Bucarest, il a été convenu d'examiner la faisabilité d'un outil ouvert aux membres de Fratel sur la représentation de la couverture et la qualité de service mobiles.

#### **Rappel du Processus**

Pour mener à bien ce projet, un groupe de travail composé d'experts de onze autorités de régulation a été créé, présidé par M. Stéphane YAMEOGO de l'ARCEP du Burkina Faso, autorité présidente 2020 du réseau, sous le pilotage du comité de coordination. En 2021, cinq autres autorités ont rejoint le groupe.

Dans un premier temps, le groupe de travail a rédigé un rapport sur la faisabilité d'un tel outil reprenant les besoins des autorités, une description de scénarios, une analyse et des recommandations. Il a été présenté à l'ensemble des membres du réseau en vue de décider de la suite des travaux lors de la réunion annuelle du 3 décembre 2020. Par ailleurs, l'Agence française de développement, qui soutient cette initiative, a recruté la société de conseil Tactis en appui au groupe de travail afin d'accompagner le projet.

Lors de la réunion annuelle, les orientations proposées par le comité de coordination sur la base du rapport du groupe de travail et des deux livrables de Tactis ont été approuvées.

#### **Travaux en 2021**

Le groupe de travail a élaboré un cahier des charges pour la mise en place de l'outil. La solution doit permettre la mise à disposition d'informations et de consultation des données sur la couverture et les données de qualité de services pour le grand public à travers un portail web et prévoir une base de données hébergeant les données de qualité de service et de couverture mobiles aisément exploitable, accessible et consultable par les membres du réseau habilités. L'outil devrait également être ouvert à tout membre du réseau.

Un point d'avancement sur les travaux du groupe a fait l'objet d'une présentation lors du séminaire et de la réunion annuelle avec notamment l'annonce du lancement d'un appel à expérimentation.

Dans le cadre du programme européen « Programme UE-ACP de réponse numérique à la crise Covid-19 », l'AFD s'est proposée d'accompagner Fratel dans le projet. Ce soutien vient dans la continuité de la collaboration entre Fratel et l'AFD ces dernières années au sujet des données de couverture et de qualité de service.



## 4. Promotion de la formation des membres du réseau

Le mastère spécialisé (MS) en régulation de l'économie numérique (RegNum) est organisé et délivré par Telecom Paris (<https://regnum-ms.com>).

Au sein de ce diplôme de niveau supérieur RegNum, deux Badge (Brevet d'aptitude délivré par les grandes écoles) enrichissent la formation :

- le Badge RegTel consacré à la régulation du secteur des communications électroniques, notamment aux instruments de la régulation (interconnexion, service universel, gestion du spectre...);
- le Badge RegFep spécifique à la régulation de la finance et des postes.

Le Badge RegInt a été supprimé en 2021.

Sur les 7 sessions organisées sur 3 thèmes différents (régulation des communications électroniques, régulation de l'internet et des contenus, régulation des activités financières et postales), les participants au Mastère en choisissent 6.

Prenant la suite du Badge ouvert en 2005, ce Mastère a démarré en janvier 2014 avec 32 participants. En 2021, la 5<sup>e</sup> promotion comptait 23 élèves. Il s'appuie sur sept partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso ;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;
- l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire ;
- la Commission nationale de l'informatique et des libertés de France ;
- L'Association francophone des autorités de protection des données personnelles ;
- l'École Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan ;
- et Telecom Paris.

La formation se déroule sur deux ans et compte 390 heures de cours réparties sur six sessions de deux semaines chacune, et une semaine de soutenance des thèses professionnelles. Chaque semaine comporte 30 heures partagées entre des cours magistraux, des études de cas et des débats. En temps normal, sur les deux ans que dure le Mastère, trois sessions se déroulent à Ouagadougou, trois à Paris et une à Abidjan. Cependant, cette année, en raison de la situation sanitaire mondiale, sur les 4 sessions du Mastère prévues, la moitié s'est tenue en visio-conférence.

Le mastère est destiné aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique, notamment dans les pays de l'Afrique francophone subsaharienne :

- cadres des instances de régulation dans le numérique ;
- cadres des opérateurs de réseaux ou de prestataires de services de communications électroniques, de diffuseurs audiovisuels ;
- cadres des directions centrales des ministères en charge des sujets du numérique ;
- cadres des prestataires de services (cabinets de conseil, d'avocats, ...).

Les candidats au Mastère doivent avoir au minimum un niveau Bac+5, ou Bac+4 et 3 ans d'expérience de la régulation dans le secteur du numérique, alors que pour les Badges, un niveau de Bac+4 ou Bac+3 et 3 ans d'expérience est exigé.

Des mémoires d'étudiants sélectionnés par Télécom Paris sont disponibles sur le site de Fratel à cette adresse : <https://www.fratel.org/mastere-regnum/>

Plusieurs régulateurs de Fratel contribuent également à la formation des professionnels dans le secteur des télécommunications en français. Par exemple, L'ANRT du Maroc a ouvert, depuis quelques années, l'accès au cycle Ingénieur de l'Institut National des Postes des Télécommunications (INPT) aux fonctionnaires et cadres africains exerçant au sein des administrations et établissements publics de leurs pays.



## 5. Autres activités du réseau

### La réunion des associations de régulation organisée par l'UIT-D

Fratel a participé à la réunion des associations de régulateurs de l'UIT, organisée en marge du colloque mondial des régulateurs qui s'est tenu cette année, exclusivement en ligne, du 23 au 25 juin. À cette occasion, Fratel était représenté par le secrétariat exécutif.

### Webinaire de l'ICANN sur les réseaux new IP et non IP

Le 20 mai, l'ICANN a organisé un webinaire pour les membres du réseau Fratel sur les réseaux new IP et non IP. Laurent FERRALI, directeur sénior de l'engagement auprès des gouvernements et Alain DURAND, « principal technologist » sont intervenus pour l'ICANN. Il s'agissait notamment de répondre aux critiques des promoteurs du New IP sur les défaillances des normes actuelles pour répondre aux applications futuristes et d'exposer les risques d'une fragmentation de l'internet avec ce protocole.

35 personnes issues de 16 autorités membres de Fratel s'étaient inscrites pour assister au webinaire.